

ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES FRANCILIENNES FACE A LA CRISE ENERGETIQUE

Le Préfet de la Région d'Île-de-France rappelle les points de contact prévus et renforcés pour accompagner les entreprises qui font face à la hausse des coûts de l'énergie.

1. Dispositifs d'accompagnement sur les aides aux entreprises dans le cadre de la crise énergétique

Les sites economie.gouv.fr et impots.gouv.fr proposent un ensemble de services (foire aux questions, simulateur de calcul des aides, pas à pas, modèles de documents...) qui permettent aux entreprises de s'informer sur les différents dispositifs et de trouver des renseignements précis en fonction de leur situation. Par ailleurs, des accompagnements individualisés et complémentaires sont offerts :

Les conseillers départementaux à la sortie de crise sont les interlocuteurs de confiance désignés pour orienter et accompagner les entreprises dans leurs démarches, notamment l'accès aux aides énergie. Ils sont joignables aux coordonnées suivantes :

75	JUMEAU Godefroy	codefi.ccsf75@dgfip.finances.gouv.fr	01.55.80.87.18	06.25.65.54.67
77	DUGARDIN Léone	codefi.ccsf77@dgfip.finances.gouv.fr	01.64.87.56.96	06.11.63.35.06
78	BA Emilie	codefi.ccsf78@dgfip.finances.gouv.fr	01.30.84.05.29	06.23.83.56.96
91	EDOUARD- VARGAS Sandrine	codefi.ccsf91@dgfip.finances.gouv.fr	01.69.13.26.72	06.09.68.68.37
92	ESKUN Zümrüt	codefi.ccsf92@dgfip.finances.gouv.fr	01.40.97.31.97	06.16.14.84.14
93	RICHARD Laurence	codefi.ccsf93@dgfip.finances.gouv.fr	01.88.50.95.17	06.20.82.70.12
94	RIBAULT Fabien	codefi.ccsf94@dgfip.finances.gouv.fr	01.43.99.61.89	06.25.79.15.80
95	MARTINAIS Evelyne	codefi.ccsf95@dgfip.finances.gouv.fr	01.34.24.56.84	06.46.52.04.63

Pour des questions plus spécifiques à la situation de votre entreprise, la possibilité est offerte de contacter les services instructeurs de la DGFIP **via la messagerie sécurisée** de votre espace professionnel en sélectionnant « je pose une autre question / j'ai une autre demande ». En

faisant débiter ce message par « Aide Gaz Electricité », vous faciliterez son traitement rapide.

Les conseillers des chambres de commerce et d'industrie (CCI) et la chambre de métiers et de l'artisanat (CMA) engagent, depuis décembre, des opérations d'information auprès des entreprises et des artisans sur ces mesures.

Contactez les CCI au 0805 484 484 ou bdauzat@cci-paris-idf.fr ou 01 55 65 44 44

Contactez la CMA IDF au 01 76 21 57 73

2. Dispositifs d'accompagnement proposés en cas de constitution de dettes fiscales ou sociales

Les services fiscaux et les organismes sociaux (URSSAF, MSA) proposent d'accompagner les entreprises qui ont des difficultés pour payer leurs cotisations. Un recouvrement adapté à la situation peut être proposé, par l'octroi d'un échéancier de règlement.

Par ailleurs, toute entreprise qui rencontre des difficultés conjoncturelles de trésorerie, peut saisir la Commission des Chefs des Services Financiers (CCSF) de son département pour demander un étalement de ses dettes fiscales, sociales et douanières. Ce guichet unique examine en toute confidentialité l'octroi d'un plan permettant la suspension des poursuites, la radiation des privilèges inscrits et l'accès aux marchés publics.

Dans ces deux situations, votre point de contact est le conseiller départemental à la sortie de crise dont les coordonnées sont mentionnées ci-dessus.

3. Dispositifs d'accompagnement personnalisés pour les entreprises de plus de 50 et 400 salariés

Les entreprises en difficulté de 50 à 400 salariés peuvent contacter le Commissaire aux restructurations et à la prévention des difficultés des entreprises (CRP) pour être accompagnées dans la construction de solutions globales et pérennes d'un point de vue économique, social et financier. Les CRP travaillent pour cela en relation étroite avec l'ensemble des acteurs publics concernés.

COQUEBLIN Claire	drieets-idf.prevention@drieets.gouv.fr	01.70.96.14.96	06.73.45.14.01
---------------------	--	----------------	----------------

Les entreprises de plus de 400 salariés peuvent saisir le Comité interministériel de restructuration industrielle (CIRI) dont la mission est d'aider les entreprises en difficulté à élaborer et mettre en œuvre des solutions permettant d'assurer leur pérennité et leur développement.

Contact

Comité interministériel de restructuration industrielle (CIRI)
CIRI@dgtresor.gouv.fr

Contact presse

Préfecture de la région d'Île-de-France,
préfecture de Paris
5, rue Leblanc
75911 Paris Cedex 15
01 82 52 40 25 / pref-presse@paris.gouv.fr
<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>